

*Question présentée par la députée :  
M<sup>me</sup> Isabelle Brunier*

*Date de dépôt : 28 janvier 2016*

## **Question écrite urgente**

**Pourquoi le président du Conseil d'Etat estime-t-il devoir se mêler de défendre un sujet mis en votation et purement municipal de la Ville de Genève ?**

Le lundi 25 janvier dernier, M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, a participé à une conférence de presse convoquée par le Conseil administratif de la Ville de Genève concernant le vote du 28 février au sujet du Musée d'art et d'histoire. Ce faisant, il a pris publiquement parti sur un sujet soumis à la seule appréciation des électeurs de la Ville de Genève et qui sera, en cas de succès du oui, à la charge financière des contribuables de la Ville pour de longues années.

*Ce magistrat étant chargé de la surveillance des communes, qui est, pourrait être ou sera saisie de questions en relation avec cette votation sujette à controverse, quelle garantie auront les justiciables d'un traitement objectif et impartial alors même que le magistrat de tutelle affiche sa préférence ?*

*En quoi cette présence (je dirais presque ingérence) se justifiait-elle, pour un sujet somme toute mineur par rapport aux douze autres sujets en votation ce même 28 février, dont des questions fédérales bien plus importantes pour l'économie de notre canton ?*

*A quelles autres occasions un conseiller d'Etat a-t-il agi ainsi, en fonction de quels critères ? Cette pratique est-elle appelée à devenir habituelle, et en fonction de quels critères ?*

*Est-ce vraiment le rôle du président du Conseil d'Etat, qui devrait respecter un devoir de réserve, et ce genre d'action n'ôte-t-elle pas de la crédibilité à la fonction de président du Conseil d'Etat, fonction*

*nouvellement instituée et dont l'utilité n'est à ce jour pas vraiment prouvée ?*

Je remercie le Conseil d'Etat des réponses qu'il aura à cœur de donner à ces questions.